

Osez le Féminisme!

<http://www.osezlefeminisme.fr> - n°21 - Août 2012

« Retour de bâton » : [nom masculin] Réaction antagoniste à une tendance, un événement ou une action. L'éclaircie aura été courte. À peine

a-t-on eu le temps de saluer la constitution d'un gouvernement paritaire et d'un Ministère des droits des femmes, l'adoption d'une loi sur le harcèlement, ou encore l'organisation, dans la conférence sociale, d'une table ronde sur l'égalité professionnelle. Et déjà,

ce vieux sexisme décomplexé se répand un peu partout! Des couvertures de nos journaux à la bouche de nos éditorialistes, jusque, évidemment, aux bancs de notre Assemblée nationale, composée à 75 % d'hommes.

Que nous apprend cette vague de machisme? Que la construction de l'égalité femmes-hommes, révolution sociale et politique, suscite de nombreuses résistances et repréailles, notamment dans les arcanes du pouvoir.

Le sexisme « ordinaire » compte parmi les sujets qui révoltent le plus nos sympathisant-e-s. En effet, il sert à justifier et à maintenir toutes les inégalités. Or, parce qu'il prend des formes sournoises et entrave les femmes dans tous les domaines, il est difficile à combattre. Le principal moyen de faire reculer le sexisme réside dans la promotion de l'égalité filles-garçons dans tout le système éducatif. Alors que François HOLLANDE a fait de la jeunesse une priorité, nous veillerons à ce que cet aspect ne soit pas oublié : car sans égalité filles-garçons, la refonte de l'école n'en sera pas vraiment une.

ÉDITO

RETOUR DE BÂTON !

AGENDA

Osez le féminisme présente aux rassemblements estivaux des partis politiques :

- ✓ 22-24 août : Journées d'été d'Europe Ecologie Les Verts Poitiers (Vienne)
- ✓ 24-26 août: Universités d'été du Parti Socialiste La Rochelle (Charente-Maritime)
- ✓ 25-26 août: Estivales du Front de gauche Grenoble (Isère)
- ✓ 14-15-16 septembre 2012 : Fête de l'Humanité Parc départemental de la Courneuve (Seine-Saint-Denis)
- ✓ Retrouvez sur le site internet d'Osez le féminisme l'**agenda féministe complet**.



Mai 2011, un appel féministe est lancé : « Ils se lâchent : les femmes trinquent ! »

Un an plus tard... Le combat continue !

QUI SOMMES-NOUS ?

Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité, nous nous rassemblons, femmes et hommes, militantes et militants aux expériences diverses, pour prendre part au combat féministe. Violences, discriminations, dominations, oppressions, nous en avons assez. Nous affirmons les valeurs universelles portées par le féminisme, combat progressiste pour l'égalité et la laïcité.

UNE NOUVELLE LOI SUR LE HARCELEMENT SEXUEL

La nouvelle loi sur le harcèlement sexuel a été publiée au Journal Officiel le 7 août dernier. C'est un pas de plus pour que cesse le vide juridique que vivent les victimes depuis le 4 mai dernier.

Inspiré d'une directive européenne de 2008, le harcèlement sexuel n'est plus défini comme des faits commis dans le but d'obtenir des faveurs sexuelles mais comme des propos, ou actes portant atteinte à la dignité de la victime. Des circonstances aggravantes ont été également ajoutées. Cependant, le harcèlement sexuel reste moins sanctionné pénalement qu'un vol et le risque de déqualification de viols, de tentatives de viol ou d'agressions sexuelles par les tribunaux n'est pas totalement éliminé.

Espérons que la loi soit appliquée et que les victimes ne soient plus confrontées à l'impunité des violences sexuelles.

JULIE MURET

TABOU, UNE PIÈCE SUR LE VIOL AU LUCERNAIRE

Du 5 septembre au 21 octobre 2012, le théâtre du Lucernaire (Paris) programme « Tabou », une pièce sur la question du viol. Cinq comédiennes se succéderont sur scène, racontant cinq histoires différentes, celles de femmes victimes d'un viol qui s'interrogent : pourquoi ?

Cinq femmes confrontées aux questionnements de la police, de la justice, de la société, qui distillent le doute et finissent par rendre la victime suspecte, voire coupable. Pourquoi le viol est-il le seul crime pour lequel la responsabilité est reportée sur la victime ?

Des rencontres seront organisées en marge des représentations, avec des intervenantes d'associations, dont Osez le féminisme !

Plus d'informations : www.lucernaire.fr

CLAIRE SERRE-COMBE

LESBOPHOBIE : TOUJOURS PAS DANS LE DICO !



Cette année, alors que « Twitter » et « lol » intègrent le Petit Robert, le mot « lesbophobie » est toujours absent de ce dictionnaire de référence. Ainsi, de nombreuses organisations luttant contre les LGBTphobies revendiquent la reconnaissance de ce terme. Chaque année, des milliers de lesbiennes subissent des insultes, des moqueries voire des agressions physiques.

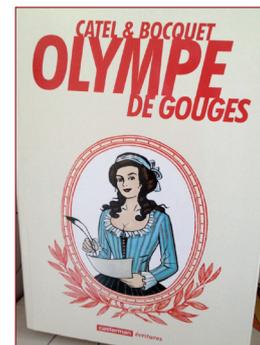
Loin d'être des cas isolés, ces faits représentent un enjeu social. Plus que symbolique, inscrire ce mot serait un premier pas vers la reconnaissance d'une réalité.

MARION MOUSSIER

UNE BD SUR OLYMPE DE GOUGES PAR CATEL

Grande figure du féminisme longtemps écartée de l'Histoire, Olympe de Gouges est réhabilitée par cette bande dessinée biographique. À travers 300 planches, on découvre une figure majeure de la Révolution Française, femme de lettres et politique, anti-esclavagiste républicaine et féministe pionnière. Elle publie en 1791 la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne pour que les femmes ne soient pas oubliées dans l'aspiration à l'égalité de la période révolutionnaire, revendiquant des droits politiques égaux. Elle réclamait l'instauration du divorce et un système de protection maternelle et infantile. violemment opposée à ROBESPIERRE, elle fut guillotinée pendant la Terreur.

PHILIPPE ADOLPHE



Bocquet et CATEL, *Olympe de Gouges*, Casterman, 2012.



DANS L'HISTOIRE, IL EXISTE MOINS DE GRANDES FEMMES !

Petite question de rentrée scolaire : citez trois femmes ayant marqué l'Histoire de France. Alors ? Jeanne d'ARC, Marie CURIE, Catherine de MÉDICIS ? On ne vous reprochera pas votre manque d'originalité, vous êtes sans doute passé-e par un système éducatif qui écrit l'Histoire au masculin. Feuilletez un manuel scolaire et cherchez-y les femmes qui sont autre chose que des mères, des épouses ou des muses. On en trouve une par-ci par-là, pour le quota, donnant l'impression que les femmes n'ont toujours été que celles qui soutiennent dans l'ombre les grands hommes. Chercherait-on à éviter que nos écolières rêvent à un destin de mathématicienne, comme Sophie GERMAIN, auteure de la théorie des nombres premiers, ou bien d'astronome comme Hypathie d'ALEXANDRIE ? Car au-delà de ces grandes femmes si rarement évoquées et néanmoins mises en lumière par l'ouvrage récent « *La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte* », celles qui ont lutté pour l'égalité étaient tout bonnement absentes, oubliées du chapitre des grands combats pour les droits humains.

HÉLÈNE FERKATADJI

LA CONFÉRENCE SOCIALE

Annoncée par François HOLLANDE pendant la campagne présidentielle, la « conférence sociale » s'est tenue les 9 et 10 juillet au Palais d'Iéna. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes était au programme d'une table-ronde pilotée par Najat VALLAUD-BELKACEM. Alors que les Féministes en mouvements demandaient à Évry des engagements précis pour l'égalité, la Conférence sociale a-t-elle apportée des réponses ?

La veille de la conférence sociale, Magali DE HAAS avait conclu les Rencontres d'été des Féministes en mouvements en déplorant que les engagements pris par la Ministre des droits des femmes ne soient ni chiffrés ni inscrits dans un calendrier clair. La Conférence sociale a donc bien commencé quand, dans son discours d'ouverture, le Président de la République a dit attendre des débats « des propositions précises, assorties d'un calendrier exigeant » en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Encore beaucoup d'imprécision

Après deux jours d'une table-ronde consacrée à la question, qu'en retenir ? Le discours du Premier Ministre à l'issue de la Conférence sociale est plutôt décevant. Des propositions précises ? Très peu. Un calendrier exigeant ? Pas vraiment. Jean-Marc AYRAULT a toutefois annoncé que les sanctions prévues depuis 2010 seraient enfin appliquées pour les entreprises qui ne prévoient pas d'accord ou de plan pour garantir l'égalité professionnelle. Mais les temps partiels, la parentalité en entreprise ou encore l'articulation des temps professionnels et privés... toutes ces questions sont renvoyées à une négociation sociale déjà programmée et prévue pour s'achever au premier trimestre 2013.

Des propositions favorables à l'égalité

Alors, deux jours pour rien ? Pas tout à fait car, aussi surprenant que ce soit, dans les tables-rondes consacrées aux autres enjeux que l'égalité professionnelle, certaines propositions favorables à l'égalité ont émergé. Ainsi, l'engagement pris par le Premier Ministre de mettre en



Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, discute avec Bernard THIBAUT, secrétaire général de la CGT, lors de la conférence sociale.

place « un groupe de travail sur les trajectoires salariales » devrait permettre de dégager des pistes pour lutter contre la précarité des femmes. De la même manière, Jean-Marc AYRAULT s'est engagé à ce qu'un accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique voit le jour avant la fin de l'année. Nous le savons, la fonction publique rassemble davantage de femmes que d'hommes, notamment dans la « catégorie C », la plus faiblement valorisée. L'application d'une loi adoptée en mars 2012 sur la résorption de la précarité dans la

fonction publique devrait, là aussi, engager un recul de la précarité des femmes. Il faudra donc suivre de près ces textes. Les associations féministes auront sans doute intérêt à proposer aux partenaires sociaux, et notamment aux syndicats, des rencontres bilatérales en prévision de la négociation sociale sur l'égalité professionnelle.

Pour le gouvernement, il est temps de passer des discours aux actes et de faire de l'égalité femmes-hommes une réalité au-delà de l'affichage.

ALICE LOFFREDO

À la table-ronde égalité professionnelle

Aucune association n'a participé à la Conférence sociale. Pas d'Osez le féminisme ! dans les négociations donc mais avait été rédigée une contribution avec les Féministes en mouvements qui a été distribuée aux participant-e-s. A la table-ronde sur l'égalité professionnelle étaient donc présent-e-s les principaux syndicats et organisations patronales. L'application des dispositifs et les enjeux liés aux temps étaient au centre des échanges. Pas question de tenter de nouvelles approches. Les employeurs ont insisté pour que leurs obligations ne soient pas renforcées préférant être « accompagnés dans leurs démarches de progrès » sans réelles obligations de résultats.

UNION EUROPÉENNE ET DROITS DES FEMMES

Orientation néolibérale, plans d'austérité imposés aux Etats en difficulté... En ce moment, bien des raisons font que l'Europe n'a pas la cote. Mais qu'en est-il précisément des politiques européennes en matière de droits des femmes ?

A travail égal, salaire égal » : en 1966, lorsque les ouvrières d'Herstal, en Belgique arrêtent le travail pendant 12 semaines, elles ne font que réclamer l'application d'un principe européen, superbement ignoré par les Etats qui ont fondé la Communauté Economique Européenne neuf ans auparavant. « *Chaque État membre assurera le principe selon lequel les femmes et les hommes doivent, à travail égal, recevoir un paiement égal* » : cet article 119 du Traité de Rome de 1957 est symbolique et novateur. Pour la première fois, un traité lie les Etats membres en matière d'égalité salariale.

Si les États ont tenté de l'ignorer, des femmes, d'abord en Belgique puis dans d'autres Etats ont décidé de faire valoir leur nouveau droit, dans la rue puis auprès des tribunaux.

Et c'est sans compter le travail de la Commission et de la Cour de justice européenne : dans les années 1970 puis 1980, en parallèle du mouvement féministe, lorsque l'une légifère à tours de bras sur la base du Traité de Rome, l'autre sanctionne les États fautifs, ainsi que les entreprises. La condamnation par la Cour de toute discrimination liée au travail (inégalité salariale, temps partiel, protection des femmes enceintes, etc.) permet de véritables progrès.

L'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes

La volonté politique de l'UE de protéger et promouvoir les droits des femmes transparait clairement dans ses publications, prises de position, instruments législatifs et réglementaires.

À titre d'exemple, l'objectif posé en matière d'hébergement pour les femmes victimes de violences (une place pour 10000 habitants) est un point d'appui précieux pour les organisations féministes dans les états membres.

Autre instrument crucial, la notion de « gender mainstreaming », ou approche intégrée de l'égalité dans les politiques publiques, institutionnalisée en 1997. Cette approche transversale consiste à intégrer systématiquement à l'élaboration des politiques publiques une analyse de leurs effets sur l'égalité femmes-hommes.

Les lacunes de l'Union Européenne

Si l'UE a permis des avancées non négligeables, il demeure encore de nombreuses disparités d'un pays à l'autre en matière de droits des femmes.

L'exemple le plus emblématique est le droit à l'avortement. La politique européenne s'est bornée, en la matière, à l'adoption de recommandations non contraignantes et donc dépourvues de toute efficacité. En l'absence d'Europe sociale, les impulsions européennes restent soumises à la bonne volonté des États membres, qui transposent souvent le droit européen au ralenti. La philosophe Geneviève FRAISSE affirme ainsi que « *l'Europe est plus féministe que ses Etats membres* ». Pourtant, les défis restent nombreux.



Une manifestation pour l'égalité salariale à Herstal en Belgique en 1966 qui a marqué les esprits.

Les 255 millions de citoyennes de l'Union européenne restent discriminées dans tous les aspects de leur vie. Alors que près de 60% des titulaires d'un diplôme universitaire sont des femmes, celles-ci gagnent en moyenne 17,1% de moins que les hommes. Les limites de l'action européenne s'expriment également dans les débats autour de la création du congé paternité, dont beaucoup d'Etats ne veulent pas.

Quand la politique européenne fait reculer l'égalité

Égalité de rémunération et de traitement, congé maternité, congé parental : l'égalité femmes-hommes doit beaucoup à l'Europe. Beaucoup de lois nationales en matière de droit des femmes sont en réalité des obligations liées à l'Union européenne. Mais cette dernière a également été à l'origine de reculs. Le principe de non-discrimination dans l'accès à l'emploi a conduit à autoriser le travail de nuit pour les femmes, alors que le progrès aurait consisté à le limiter pour les femmes comme pour les hommes.

Mais surtout, la politique économique néolibérale menée par la Commission, sous l'impulsion des États membres conservateurs, et notamment du couple franco-allemand ces dernières années, a un impact désastreux sur les droits des femmes. L'obligation faite aux États membres de réduire drastiquement leurs dépenses publiques est une décision politique, qui impose des politiques de rigueur. Ces dernières ont des effets catastrophiques sur les conditions de vie des plus précaires, qui sont, partout, majoritairement des femmes. En Grèce, les politiques de rigueur se sont traduites par une baisse des salaires et du nombre d'emplois publics, la flexibilité du marché du travail, la réduction des



dépenses d'aide sociale, etc. En France, les mesures adoptées pendant le dernier quinquennat, bien que moins drastiques, suivent la même logique.

Ainsi, la mise en place accélérée de la réforme des retraites aura pour conséquence, via le système de décote, de baisser concrètement le montant des pensions de millions de femmes et d'accélérer la précarisation de millions de retraitées. La désindexation des prestations familiales sur l'inflation ne permettra plus l'augmentation des revenus des ménages en proportion de l'augmentation des prix, les appauvrissant encore davantage.

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DE L'ÉGALITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Cette mesure touchera de plein fouet les familles monoparentales, majoritairement constituées d'une

femme et de ses enfants. Dernier exemple en date des politiques néolibérales imposées à l'échelle européenne, le pacte budgétaire signé par les États membres en mars dernier, qui interdit tout déficit structurel supérieur à 0,5%, alors même que les politiques d'austérité ont montré toutes leurs limites.

Plus que jamais, pour que l'Europe devienne un levier de l'égalité femmes-hommes, ses politiques économiques doivent être réorientées. L'UE doit également légiférer et se montrer intransigeante à l'égard des États membres qui ne respectent pas les droits des femmes.

AMAL J. ET MARIE R.

Le droit à l'avortement dans l'Union Européenne

En mai dernier, le gouvernement hongrois utilisait les fonds européens du programme *Progress* pour mener une campagne anti-avortement. Dans le même temps, la nouvelle Constitution hongroise, portée par le gouvernement conservateur et autoritaire de Viktor ORBAN, disposait que « *la vie du fœtus sera protégée dès sa conception* ». En Espagne, seulement 18 mois après la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, Alberto RUIZ GALLARDÓN, ministre de la Justice du gouvernement conservateur de Mariano RAJOY, annonçait sa volonté de restreindre l'accès à l'IVG. Ces attaques contre le droit à l'avortement font écho au retour de « l'ordre moral » un peu partout en Europe. Si l'UE a condamné la campagne hongroise, peu de voix se font entendre pour dénoncer le risque de remise en cause du droit à l'avortement en Espagne. En effet, comment condamner ces actes alors même que l'UE tolère l'adhésion de pays l'interdisant (Malte) ou le limitant drastiquement (Irlande, Pologne) ?

Les gouvernants européens ont eu le courage politique de faire de l'abolition de la peine de mort une condition d'entrée dans l'Union. Il est temps qu'ils en fassent de même pour affirmer des droits fondamentaux de la personne humaine comme le droit à l'avortement.

THALIA BRETON

DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES DANS LE MONDE : L'UNION EUROPÉENNE DOIT DONNER L'EXEMPLE !

L'Union européenne pourrait bien plus améliorer la condition des femmes dans le monde qu'elle ne le fait aujourd'hui. Ses contradictions l'en empêchent.

D'une part, l'UE décide de ses politiques extérieures – commerciale, agricole, aide au développement – par un vote en conseil des ministres des États membres à la majorité qualifiée (méthode communautaire), sauf pour... la PESC, Politique étrangère et de sécurité commune, qui relève hélas de la méthode intergouvernementale, votée à l'unanimité des membres. Ainsi, l'UE n'a pas à proprement parler de politique étrangère commune : la PESC n'est pas une doctrine contraignante, mais une politique de rapprochement progressif des diplomates et politiques étrangères



La clause de l'européenne la plus favorisée

Portée par l'association Choisir la cause des femmes de Gisèle Halimi, la clause de l'Européenne la plus favorisée a pour principe de distinguer dans chaque pays membre les lois les plus avancées en matière d'égalité femmes-hommes et d'appliquer ce bouquet à toute l'UE. Cette harmonisation par le haut permettrait d'importer en France la loi espagnole sur les violences faites aux femmes, le congé parental suédois mieux rémunéré et partagé à égalité entre les parents, ou encore l'accès libre et gratuit des mineures à la contraception, en vigueur aux Pays-Bas.

Le projet avait été défendu à l'Assemblée Nationale par le précédent groupe socialiste ; il a débouché, le 23 février 2010, sur le vote d'une résolution « visant à promouvoir l'harmonisation des législations européennes applicables aux droits des femmes ». Ce texte timide se contente de demander au Gouvernement d'établir un rapport sur les dispositions les plus favorables aux femmes dans les États membres de l'UE, et de présenter ensuite un projet de loi pour les appliquer au niveau national.

Il appartient aujourd'hui au Premier ministre Jean-Marc Ayrault, qui avait porté cette résolution d'aller jusqu'au bout, en rendant cette clause effective.

HÉLÈNE FERKATADJI

des États membres. Cacophonie donc, qui n'épargne pas la défense des droits des femmes à l'extérieur de l'UE, d'autant qu'à l'intérieur, elle considère certains droits des femmes comme négociables et manque donc d'unité et d'exemplarité pour peser sur la scène internationale. Exemple au sommet Rio+20 en juin : l'UE ne s'est pas opposée à la suppression de la mention garantissant les « droits reproductifs des femmes », pas plus qu'elle ne s'est exprimée quand la Turquie a réduit le délai d'avortement à quatre semaines... C'est d'autant plus dommageable que l'UE est au premier plan dans les discussions conduites entre les donateurs, les institutions internationales, les pays émergents et en développement et les acteurs non étatiques. L'UE est même la plus grande pourvoyeuse d'aide au développement au monde et travaille étroitement avec l'ONU femmes !

De plus, la Politique Européenne de Voisinage menée vis à vis des voisins du Sud et de l'Est est un important levier pour leur faire adopter des normes européennes en matière de droits humains, tout particulièrement concernant les

droits des femmes. Un nouveau partenariat entre l'UE et l'ONU Femmes qui vise à renforcer leur coopération en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes a été signé le 16 avril 2012. Il ne manque donc plus que l'audace des responsables politiques nationaux des 27, pour que les formidables leviers européens en faveur des droits des femmes des pays tiers soient pleinement utilisés et ne soient plus contredits par les politiques économiques communautaires à l'œuvre. Plus qu'une pourvoyeuse de fonds, l'UE doit être une voix forte pour promouvoir et défendre les droits des femmes dans le monde.

LUCIE SABAU

Les associations féministes européennes

Des associations œuvrent à rassembler les forces des associations féministes actives dans l'UE afin de peser sur les politiques du triangle institutionnel européen (le conseil, la Commission et le Parlement européens) et des 27 États membres. Rencontres, diffusion d'informations sur les opportunités et risques européens, mutualisation de bonnes pratiques, lobbying auprès des institutions de l'UE : plusieurs stratégies de mise en synergie des féministes existent. Le LEF, Lobby Européen des Femmes, combine la collecte des propositions politiques des associations membres, le lobbying auprès du triangle institutionnel européen, avec le partage des informations en matière d'enjeux et leviers européens.

Pour la Marche mondiale des femmes, le combat est dans la rue : il s'agit de « mondialiser les solidarités » féministes à travers des actions d'éducation populaire et de grandes rencontres.

HÉLÈNE REVERCHON

« IL Y A UNE CULTURE MASCULINE FONCIÈREMENT MACHISTE »

La sénatrice Nicole Borvo COHEN-SEAT, Présidente du groupe communiste républicain et citoyen est l'unique femme présidente de groupe au Parlement (tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat). Elle nous donne son diagnostic quant à la place des femmes au Sénat et plus largement dans la vie politique française.

Quels sont les freins qui empêchent le respect de la parité ?

En France, la politique est considérée comme quelque chose de très valorisante avec une notion de carrière politique, donc plutôt réservée aux hommes... Mais, il y a d'autres raisons, on est le pays où le cumul des mandats est le plus important : 80 % des parlementaires cumulent des fonctions de parlementaire, élu local, président de région, président de conseil général, etc.... Fonctions où les mandats sont déjà longs. Le cumul des mandats et la non-limitation des renouvellements favorisent le maintien des personnes en place. Donc, l'accaparement

du pouvoir par les hommes se perpétue largement. En outre, la population se dit majoritairement, favorable à la présence de femmes en politique. Mais la réalité est plus ambiguë... Quand Edith CRESSON était Premier Ministre, le fait qu'elle soit une femme était l'objet de critiques particulièrement acerbes. Je me rappelle aussi des femmes ministres qui montaient à la tribune : on regardait surtout leurs physiques et comment elles s'étaient habillées.

Au Sénat, y a-t-il une réelle volonté de combattre les inégalités femmes-hommes ?

Personne n'ose aujourd'hui dire publiquement qu'il est contre l'égalité femme-homme, mais à chaque fois qu'on traite de sujets qui s'y rapportent, on voit des obstacles. Concernant la loi contre les violences faites aux femmes, j'ai constaté que beaucoup d'hommes de l'ancienne majorité étaient très réticents à ce qu'on pénalise ces violences de façon spécifique. Pour eux, c'étaient des problèmes de couples, relevant de la sphère privée. Ils étaient donc très réticents

à produire du droit spécifique pour enrayer les violences à l'égard des femmes. Il y a une culture masculine foncièrement machiste qui s'exprime de façon ouverte.

L'égalité en nombre dans les instances politiques joue-t-elle un rôle important dans les assemblées ?

Le nombre joue un rôle très important. Lorsque j'ai commencé ma vie de parlementaire (en 1995), il y avait au Sénat 18 femmes au total (dont 12 de gauche) sur 328 à l'époque. Lorsque je me suis assise à ma place dans l'hémicycle, je voyais en face de moi la droite et le centre. Il n'y avait que des « costumes-cravates ».

Le paysage a un peu changé. Auparavant, les femmes s'exprimaient très peu car étant trop minoritaires. Mais cela a changé. La proportionnelle a fait augmenter le nombre de femmes et, même si cette augmentation est encore faible, elle permet aux femmes de plus s'exprimer.

Propos recueillis par
AMANDINE MIGUEL

INITIATIVE

Association H/F : vers la culture du F=H...

L'association H/F milite depuis 2008 pour ouvrir équitablement les métiers de la culture aux femmes.

Deux rapports récents du Ministère de la Culture, rédigés par Reine PRAT, ont mis en évidence de profondes inégalités entre femmes et hommes dans tous les domaines des arts et de la culture, en particulier dans le secteur du spectacle vivant (théâtre, danse...).

Ainsi, l'an dernier, 94 % des auteurs portés en scène étaient des hommes et 86 % des mises en scène ont été réalisées par des hommes. Seules deux femmes sont à la tête des 39 centres dramatiques régionaux et 70 % des compagnies dramatiques subventionnées par le Ministère

de la Culture sont dirigées par des hommes. La majorité des intermittents en rupture d'indemnisation chômage sont des femmes. A titre d'exemple, elles en constituaient 80 % en Poitou-Charentes en 2009/2010.

Ces constats désolants ont débouché sur la création de l'association H/F qui organise des manifestations qualifiées de « féminines » (festivals...) et se mobilise pour faciliter l'accès des femmes aux instances de direction des structures culturelles et garantir des moyens financiers équivalents aux artistes féminines.

Le mouvement H/F demande ainsi l'application des lois sur l'égalité professionnelle, le cadre légal existant déjà, tant en France que

dans l'UE. Le Parlement européen a en effet adopté le 10 mars 2009 une résolution sur l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle.

Le festival Arthémise, créé par Osez le Féminisme, dont la première édition se déroulera les 17 et 18 novembre 2012 au Divan du Monde à Paris, propose aussi de présenter et de mettre en avant des artistes femmes à travers des manifestations artistiques et des débats afin de stimuler la réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les milieux culturels et de favoriser l'accès des femmes aux moyens de production et aux responsabilités dans le monde de la culture. Une date à retenir!

LAURE LALLEMAND

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS

DEUXIÈMES RENCONTRES D'ÉTÉ DES FÉMINISTES EN MOUVEMENTS

Pour la deuxième année consécutive, les 45 associations féministes du collectif « Féministes en mouvements » - dont Osez le féminisme! est membre - organisaient leurs rencontres d'été, les 7 et 8 juillet 2012 à Evry, sur le thème : « L'égalité femmes-hommes en chantier! ».

Ces rencontres, auxquelles ont assisté plus de 700 participant-e-s, ont été l'occasion de poursuivre la dynamique lancée il y a 18 mois, dans l'objectif de mieux se connaître, de produire des analyses communes et surtout de définir des priorités d'actions.

Dans un contexte de changement de gouvernement, le collectif avait salué la création d'un Ministère des Droits

des femmes, qui était la première de ses revendications l'an dernier, la nomination d'un gouvernement paritaire, le projet de loi sur le harcèlement sexuel ou les annonces sur la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment la prostitution. Les rencontres ont également permis de rappeler que si ce changement avait soulevé des espoirs, la situation reste difficile, aggravée par des plans d'austérité qui touchent particulièrement les femmes. La ministre des Droits des femmes était invitée à un échange le dimanche matin. Si elle a pris des engagements sur certains sujets, aucun chiffre ni échéance n'ont été annoncés.

Le texte de sortie des rencontres



© CLAIRE GUIPAUD

annonce donc quatre priorités pour l'année à venir, extraites des 30 revendications du manifeste « *Mais qu'est-ce qu'elles veulent (encore) ?* » : l'égalité professionnelle et salariale, la lutte contre les violences, l'éducation et le service public de la petite enfance et de la dépendance. Les FEM se sont donné RDV le 8 mars prochain pour dresser le bilan.

JULIE MURET

CHRONIQUES DU SEXISME ORDINAIRE

LES FEMMES, SEULES CAPABLES D'ENTENDRE LES PLEURS DE BÉBÉ ?

Avez-vous entendu parler de cette étude très fiable (si, si!) qui dit que les mères entendent leurs bébés pleurer la nuit, mais pas les pères, qui continuent à dormir paisiblement? Ah, l'instinct maternel !

Et oui ! Il semblerait qu'une grossesse décuple les facultés auditives des femmes, connectant d'un seul coup leurs glandes mammaires aux trompes d'Eustache de leurs oreilles. Elles ne peuvent pas ne pas entendre leur bébé criant famine : c'est scien-ti-fique!

L'ouïe de la femme est ainsi plus altruiste, pleine d'empathie, surtout lorsqu'il s'agit de son enfant, car

bien sûr, qui d'autre qu'elle peut le nourrir? Et peu importe le mode d'alimentation retenu (allaitement maternel ou biberon), la fréquence sonore des pleurs de bébé sera toujours là pour lui rappeler sa douce destinée de maman.

L'ouïe de l'homme, elle, est plus sensible... à l'alarme d'une voiture. Sans doute pourra-t-il ainsi vaillamment protéger sa famille contre le ou la malotru-e qui tenterait de subtiliser son moyen de locomotion.

N'y voyez aucun cliché ! Une étude très sérieuse menée par une entreprise pharmaceutique

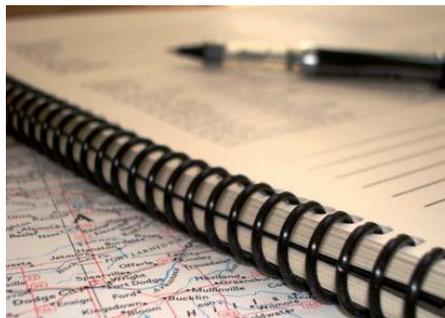
britannique le prouve.

Le rythme chronobiologique des mères serait donc calé sur ceux de leurs enfants. Même si elles n'allaitent pas ou plus. Les femmes disposeraient ainsi d'un subconscient féminin qui leur permettrait de sentir à tout moment si leurs enfants vont bien ou mal. Une sorte de sixième sens inné et génétique.

À moins que tout cela ait plutôt à voir avec l'éducation des petites filles et des petits garçons et avec les injonctions à la maternité que les femmes reçoivent depuis le plus jeune âge.

ADRIEN MONTRIG

Comité de rédaction : Thalia BRETON et Sarah GETTAÏ - Logo : Mila JEUDY -
Maquette : Lucie GROUSSIN
Editrice : Osez le féminisme!
Directrice de publication : Julie MURET
Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France—ISSN 2107-0202
Imprimé par Grenier - 115 av. Raspail 94250 Gentilly



Vous souhaitez recevoir le journal, participer à sa rédaction ou à sa diffusion ?

CONTACTEZ-NOUS!

Envoyez vos coordonnées à contact@osezlefeminisme.fr
www.osezlefeminisme.fr